

FICHER DES FOURNISSEURS AUX MARCHÉS PUBLICS ACHATS-MARCHÉS

CENTRE DE GESTION
Le Carrousel - 5, Rue Picot
83000 TOULON
courriel : contact@achats-marches.fr

CENTRE DE TRAITEMENT
Valparc II - Bât.B
Avenue de Rome - ZE Jean Monnet
83500 LA SEYNE
courriel : referencement@achats-marches.fr
Téléphone : 04 94 87 19 99
Fax : 04 94 87 20 01
Portail de services : www.achats-marches.fr

RÉFÉRENCIEMENT FOURNISSEUR Réf. : Activité Principale

DATE LIMITE DE TRAITEMENT :

Pour mise en ligne intégrale des informations transmises et activation immédiate du référencement

NOTE EXPLICATIVE : Référencement National Fournisseur

Le présent Bordereau annuel de Référencement centralise les entreprises à vocation nationale et européenne en mesure de répondre aux Marchés Publics dans tous Secteurs d'Activités.

A usage des Acheteurs et Décideurs des Administrations et Services Publics, le Fichier des Fournisseurs Achats-Marchés rapproche les organismes publics de leurs Fournisseurs leur permettant la consultation ou le contact préalable d'entreprises susceptibles de répondre à leurs besoins (concept de sourcing prévu par l'article R.2111-1 du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019).

L'accès simplifié des PME-TPE aux marchés publics incite les Acheteurs à une identification des Entreprises potentielles, notamment pour les achats négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables. Ce Bordereau vous est donc adressé pour être identifié comme Fournisseur régulier, occasionnel ou candidat en rapport des besoins des Administrations, des Ministères et des Collectivités.

Les entreprises référencées reçoivent par courriel les alertes ciblées sur les appels d'offres et Mapa (Marchés à Procédure Adaptée) identifiés, en fonction de critères de sélection préalablement définis (mots clés, mots descripteurs, codes CPV), accessibles par un compte utilisateur sécurisé.

La réponse électronique à un marché public s'impose depuis le 1er octobre 2018 : dès 40 000 euros HT (nouveau seuil en vigueur au 1er Janvier 2020 - Décret n° 2019-1344 du 12 Décembre 2019), les entreprises doivent impérativement candidater et déposer leur offre en ligne.

La mise en ligne des renseignements fournis pour votre référencement et l'activation de la transmission par courriel de vos alertes sur offres de marchés, seront effectives après validation d'une confirmation de traitement.

**FICHER DES FOURNISSEURS
AUX
MARCHÉS PUBLICS**

ACHATS-MARCHÉS

CENTRE DE GESTION
Le Carrousel - 5, Rue Picot
83000 TOULON
courriel : contact@achats-marches.fr

CENTRE DE TRAITEMENT
Valparc II - Bât.B
Avenue de Rome - ZE Jean Monnet
83500 LA SEYNE
Téléphone : 04 94 87 19 99
courriel : referencement@achats-marches.fr
Portail de services : achats-marches.fr

MARCHÉS PUBLICS : Échanges 100%numériques

La dématérialisation bénéficie à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.
Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation s'impose dans les procédures de passation des marchés. Dès 40.000 euros HT, les candidats à un marché public ont pour obligation de remettre leur offre sous forme numérique.

Accédez aux marchés publics de la Défense !

Le Ministère de la Défense encourage et incite les entreprises à découvrir les achats de la défense. Il s'est engagé dans le cadre du Pacte Défense PME, à mettre en place une stratégie globale en faveur des PME et ETI visant à réduire les obstacles entravant leur accès aux marchés du ministère.

PASSATION DES MARCHÉS

La passation d'un marché public est soumise à des règles de publicité et de mise en concurrence. La personne publique doit se conformer à différents types de procédures, déterminés en fonction du montant, de la nature du marché (travaux, fourniture ou services) et du type de personne publique (État, collectivités territoriales ou établissements publics). En fonction des montants engagés pour l'achat public et de l'objet du marché, les procédures à respecter sont différentes.

Les seuils de procédure sont également différents en fonction de la nature du besoin, du montant estimé et de la nature de la personne publique.

Le premier seuil est fixé à 40.000 € HT (seuil en vigueur au 1er Janvier 2020 - Décret n° 2019-1344 du 12 Décembre 2019) : ces marchés sont considérés comme de faible montant et peuvent être attribués sans publicité ni mise en concurrence. Dans ce cadre, les acheteurs peuvent directement solliciter des devis de PME et TPE qu'ils identifient librement. La personne publique doit simplement veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin, respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur ou prestataire.

Le second seuil marque la limite entre les marchés passés selon une procédure adaptée et ceux passés selon une procédure formalisée.

En fonction des types de marché et de leurs montants, les organismes publics doivent assurer une publicité plus ou moins importante à leurs appels d'offres afin de garantir aux entreprises un accès équitable à l'information. Le passage d'un seuil fait non seulement évoluer la procédure, mais aussi la publicité à donner à l'avis d'appel public à la concurrence.

Les seuils des marchés et contrats publics sont relevés tous les deux ans par la Commission Européenne puis appliqués en droit français par décret. À compter du 1er Janvier 2024, les seuils de procédure sont fixés à :

- 143 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services de l'État ;
- 221 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 443 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés publics de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 538 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats concessions.

Afin de répondre à leurs besoins, les acheteurs publics doivent explorer et examiner les solutions disponibles sur le marché.

Pour les marchés publics égaux ou supérieurs à 40.000 € HT, les Acheteurs publics doivent dématérialiser la procédure de passation de leurs marchés et publier les données essentielles de ces contrats sur leur profil d'acheteur.

Relance de l'économie : Afin de soutenir les entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP), le seuil en dessous duquel les marchés de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables est relevé à 100 000 € HT jusqu'au 31 décembre 2024 (article 142 de loi n° 2020-1525 du 7/12/2020 d'accélération et de simplification de l'action publique), et de façon définitive pour les travaux innovants.

Pour plus de précisions se reporter aux textes officiels sur legifrance.gouv.fr.

Conditions générales : Le référencement dans le Fichier des Fournisseurs aux Marchés Publics ne se substitue pas aux formalités officielles et aux dispositions réglementaires nationales et européennes en vigueur, ne présente aucun caractère obligatoire et n'est susceptible d'aucune contrepartie formelle et irréfutable de contrats publics ou privés. Les renseignements fournis et mis en ligne dans le portail de services achats-marches.fr (titre déposé n'emanant pas d'une source officielle mais d'une initiative privée) restent sous la responsabilité du signataire. L'exploitation est assurée par Data Web Diffusion - TVA Intracommunautaire FR32810444448 - Siret 81044444800015 - sise 5, Rue Picot - 83000 Toulon. Le référencement assure la présentation détaillée de l'Entreprise et la transmission par voie électronique d'alertes sur les offres de marchés (appels d'offres et marchés à procédure adaptée) fournies et identifiées. Le coût annuel de traitement est de 1.075 euros HT (soumis à TVA). Le retour du bordereau dûment signé et/ou tamponné d'une durée d'une année, renouvelable tacitement pour une même période, vaut contrat ferme, irrévocable et emporte l'acceptation des conditions générales et du règlement sans délai du coût de traitement. Le contrat ne peut être annulé ni rescindé après sa remise ou sa réception. Les factures sont payables au comptant et le défaut de paiement entraînera de plein droit, sans formalités particulières, des pénalités appliquées au taux minimum légal fixé par la BCE majoré de 10 points de pourcentage et l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €. Toute résiliation devra respecter un préavis d'au moins un mois avant la date d'anniversaire du référencement par envoi d'un écrit (courrier ou email). Suivant les conditions d'application de l'article L.221-3 du Code de la Consommation, les professionnels disposent du droit de se rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat de référencement. Toute résiliation prononcée en conformité dudit article, donnera lieu à une facturation de 90 € HT pour frais de traitement et de gestion du dossier. Les litiges nés du présent contrat ou de son interprétation, sont de la compétence exclusive des tribunaux de Toulon (83). Conformément à l'article 27 de la loi " Informatique et Liberté " du 6 janvier 1978 (déclaration CNIL n° 1849281), les entreprises disposent d'un droit d'accès, de remise à jour et de rectification des informations transmises.

RÉFÉRENCIEMENT FOURNISSEUR

Réf. Activité Principale

A REMPLIR LISIÈLEMENT, EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

IDENTIFICATION LEGALE

Siren (9 chiffres)

NAF

N° TVA Intracom

Réf AM/24

FOURNISSEUR

Régulier

Occasionnel

Candidat

(cocher la case)

RAISON SOCIALE

Adresse

Code Postal

Ville

Courriel Authentifié (e-mail) pour réception Appels d'Offres

Téléphone / Fixe

Mobile

@

ACTIVITÉ (Synthèse)

Site Internet : www.

Mots clés (Définissant votre activité)

Responsable des Marchés M/Mme

(ou Gérant- PDG- Chef d'Entreprise, Directeur...)

Courriel direct

@

ZONE D'ACTIVITÉ

Nationale

Européenne

Outre-Mer

(cocher les cases)

COÛT ANNUEL DE TRAITEMENT : 1.075,00 € HT (soumis à TVA), soit 1.290,00 € TTC

(Référencement - Alertes s/Offres de Marchés Identifiées - Accès espace sécurisé - Intégration logo - Catalogue/Fiche produits - Lien Internet)

STRUCTURE

Forme juridique

Capital social

Effectif total

Chiffre d'affaires

PERSONNES À CONTACTER (Pour suivi technique / administratif)

M

Fonction

Courriel

M

Fonction

Courriel

M

Fonction

Courriel

PRODUITS - SERVICES

Marchés déjà conclus

Collectivités

Ministères

Conseil Rég/Dépt.

Administrations

(cocher les cases)

Autres Secteurs (à préciser : Armées, Entreprises Publiques : SNCF, EDF...)

Références Collectivités / Administrations

Références Européennes et Internationales

Références (Autres)

Renseignements divers (Filiales- Agences- Usines...)

Nom et fonction du signataire

Date

Signature (Tampon)

"Bon pour Accord"

Coût Annuel de Traitement de 1.290,00 € TTC
Règlement à l'ordre de : Achats-Marchés

Le retour du Bordereau implique l'acceptation des
Conditions Générales du Référencement

RÉFÉRENCIEMENT FOURNISSEUR
Réf. Activité Principale

ACHATS-MARCHÉS
Centre de Gestion
Le Carrousel
5, Rue Picot
83000 TOULON

Affranchir au tarif lettre en vigueur

Plier selon les pointillés et retourner dans une enveloppe à fenêtre à l'adresse ci dessus

Le référencement Achats-Marchés permet à l'Entreprise :

- D'être mise à disposition et d'être visible des Acheteurs Publics par la présentation détaillée de son activité et produits (études et échanges préalables avec les opérateurs économiques (concept de sourçage)),
- D'intégrer une fiche / catalogue produits, pour une meilleure visibilité de son activité,
- D'intégrer à sa fiche société, son logo cliquable permettant la redirection vers son portail de services,
- De recevoir par courriel les Alertes ciblées sur les Appels d'Offres et MAPA identifiés,
- De disposer de l'accès à son espace personnalisé,
- De gérer et consulter ses alertes de marchés,
- De réaliser des recherches de marchés ciblées en fonction de plusieurs critères (mots clés, mots descripteurs, codes CPV (nomenclature européenne pour faciliter le repérage des offres concernées)),
- De disposer du système de géolocalisation permettant une recherche des appels d'offres et Mapa dans une zone géographique déterminée.

L'intégralité des renseignements fournis de votre entreprise est mise en ligne dans le portail achats-marches.fr.

Toute modification des renseignements se fait par écrit (courrier / email) - Aucune modification par téléphone n'est prise en compte.